

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE



MAIRIE DE SAINT-HILAIRE

# NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

## NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes. Il retrace l'exécution de l'année passée, contrairement au budget qui formalise les prévisions pour l'exercice à venir.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2024.

Dans le cadre de la réforme territoriale de la loi NOTRe le législateur prévoit des évolutions destinées à renforcer, la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens.

L'article 30 de la loi NOTRe dispose que les communes doivent joindre au compte administratif, une présentation brève et synthétique des informations financières des réalisations budgétaires de l'exercice, engagements pluriannuels pris par la collectivité, gestion de la dette, structure et évolution de dépenses et recettes.

Les Réalisations budgétaires 2024 sont les suivantes :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 : .....362 919.93 euros

Excédent d'investissement de l'exercice 2024 : .....157 902.49 euros

Dépenses (2 sections) : .....1 050 874.84 euros

Recettes (2 sections): .....1 571 697.26 euros

Excédent sur l'exercice : .....520 822.42 euros

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **Les Dépenses de la section de fonctionnement : 616 768.50 euros**

- Les Dépenses réelles de fonctionnement

**Chapitre 011** - Le montant des charges à caractère général passe d'un montant de 216 091.79 en 2023 à .....**219 416.47** euros.

Le chapitre englobe l'entretien des bâtiments, les consommations fluides, assurances... les achats de matières premières et de fournitures diverses, les prestations diverses abonnements etc.

**Chapitre 012** - Les charges de Personnel passent d'un montant de 209 225.01 en 2023 à .....**202 633.83** euros.

Agent en arrêt maladie, agent contractuel en remplacement, augmentation du point d'indice.

#### **Chapitre 014**

L'Attribution de compensation du Muretain Agglo passe d'un montant de 88 315 euros en 2023 à .....**62 932** euros.

Pour Saint-Hilaire le transfert des compétences, service à table (restaurant scolaire), et l'entretien ménager, donne lieu à de nouvelles charges de fonctionnement pour les communes : les fluides, les assurances, l'entretien des locaux ...

Quant aux salaires du personnel concerné par ce transfert ils sont à la charge des communes par l'intermédiaire de l'AC fonctionnement.

Ce chapitre révèle une baisse en 2024, droits de tirage pour le financement de la compétence voirie suite à la refonte du mécanisme de financement de cette compétence (AC investissement).

**Chapitre 65** - Autres charges de gestion courante ; Le chapitre regroupe les participations aux syndicats intercommunaux, contribution service incendie (SDIS) indemnités des élus, participation au CCAS et les subventions aux associations EVS, Coopérative scolaire etc.

Ce chapitre passe de 79 161.09 euros en 2023 à .....**81 664.44** en 2024.

**Chapitre 66** - Charges financières

Les charges financières, à savoir les intérêts des emprunts en cours passent de 11 311.35 euros à .....**10 173.06** en 2024.

**Chapitre 67**- Charges spécifiques

Article 673 Titres annulés.....**51.12** euros.

- Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Elles sont pour l'année 2024 de .....**39 897.58** euros.

Il est à noter que les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement n'engendrent aucun décaissement. Il s'agit d'écritures comptables de section à section ayant leur contrepartie en recette d'ordre à la section d'investissement.

*[Les amortissements annuels sont récurrents : Amortissement PVR renforcements réseaux Electrique - Amortissement Fonds de concours suite à réfection voie communale - Amortissement frais d'études...]*

**Les Recettes de la section de fonctionnement : 979 688.43 euros**

- Les recettes réelles de fonctionnement

**Chapitre 013** -

Article 6419 Remboursement sur rémunération du personnel

L'assurance statutaire des agents communaux prend en charge le remboursement d'une partie des salaires du personnel en arrêt maladie. Pour 2024 : .....**13 942.30** euros.

Article 6459 Remboursement sur charges de Sécurité sociale : .....**25** euros.

Article 6479 Remboursements sur autres charges sociales : FNCTC.....**838** euros.

**Chapitre 70** - Produit des services.

Le montant passe de 14 635.44 euros à.....**14 694.16** euros.

Ce chapitre regroupe les ventes de concessions dans les cimetières, les redevances occupations du domaine public.

Le chapitre compte également, le remboursement des mises à disposition du personnel et du matériel voirie auprès du Muretain Agglo, la participation financière du Muretain Agglo pour la propreté des points collectes. Ces sommes viennent en diminution de l'AC (Allocation de compensation versée par la commune au Muretain Agglo) chapitre 014 section de fonctionnement.

**Chapitre 73** - Impôts et taxes

Ce chapitre comprend notamment la dotation de solidarité communautaire, cette année, 2023 versée en 2024.....**8 463** euros.

Article 732221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)  
.....**21 181** euros.

Article 73223 Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants  
.....**61 227.77** euros.  
(compensation perte taxe additionnelle)

### **Chapitre 731 – Fiscalité locale**

Les impôts directs locaux passent d'un montant de 557 306 euros à.....**622 245** euros.  
L'augmentation constante des taxes foncières est due aux nombreuses constructions.

Autres contributions directes.....**4 133** euros.

La taxe sur les Pylônes passe de 25 200 euros en 2023 à .....**27 666** euros  
stabilité du reversement par le prestataire d'Electricité, qui verse une participation financière à la commune afin de compenser l'occupation du domaine public.

**Chapitre 74 - Les dotations et participations** .....**153 761.22** euros.

Elles sont constituées des recettes suivantes :

- Dotation forfaitaire (DGF) passe de 101 565 euros en 2023 à .....**107 220** euros.
- La dotation de solidarité rurale versée par l'état pour aider les petites communes rurales passe de 23 429 en 2023 à.....**27 872** euros.
- La dotation nationale dite de péréquation passe de 9 192 euros en 2023 à.....**11 030** euros.
- Dotations aux élus.....**255** euros.
- FCTVA .....**3 106.53** euros.
- Participations Etat – Autres (Frais d'assemblées électorales) .....**497.69** euros.
- La compensation exonération taxe foncière correspond à .....**3 780** euros.  
Elle correspond aux exonérations accordées à certains contribuables de condition modeste.

### **Chapitre 75 – Produits de gestion courantes (notamment régie)**

Les réservations de la salle polyvalente ont rapporté pour l'année 2023 13 290 euros pour 25 locations payantes (25 week-ends) contre .....**11 450** euros pour l'année 2024 pour 27 locations payantes ( 27 week-ends).

Article 75888 .....**6 614.68** euros.  
(divers dont notamment remboursement au profit de la commune, sinistre vol du camion et matériel remboursé par la compagnie d'assurance, amortissement électricité)

### **Chapitre 76 – Produits financiers**

Article 7688 Autres produits financiers.....**9.30** euros.  
(intérêts parts sociales crédit agricole)

### **Chapitre 77 – Produits spécifiques**

Article 775 Produits des cessions d'immobilisations .....**14 732** euros.  
(écriture sortie du bien achat véhicule utilitaire suite remboursement après vol)

- Les recettes d'ordre de fonctionnement

Les recettes d'ordre sont de .....**18 706** euros.  
Il s'agit d'écritures comptables de section à section (contrepartie en dépenses d'ordre à la section d'investissement).

La section de fonctionnement dégage un excédent sur l'exercice de **363 919.93** euros.  
(supérieur à celui de 2023 qui était de 248 542.62 euros)

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Dépenses d'investissement : 434 106.34 euros**

- Les dépenses réelles d'investissement

#### **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées (sauf opération)**

Article 2046 Attributions de compensation d'investissement.....**45 855** euros.

(droits de tirage pour le financement de la compétence voirie suite à la refonte du mécanisme de financement de cette compétence)

#### **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (sauf opérations)**

Article 215731 Matériel roulant.....**2 000** euros.

2188 Autres immobilisations corporelles (alarmes atelier).....**1 969.68** euros.

#### **Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

➔ Opération n°17 : Agrandissement/extension groupe scolaire pour .....**297 522** euros.

➔ Opération n°25 : Acquisition tondeuse pour les services techniques.....**29 651.76** euros.

#### **Chapitre 16 - Emprunts .....35 891.90 euros.**

Il est à noter que le capital des emprunts communaux se paye en section d'investissement alors que les intérêts des emprunts se payent en section de fonctionnement (compte 66 111).

Article 16 873 Autres dettes – Départements .....**1 110** euros.  
(prêt à taux 0 cimetière)

#### **Chapitre 26 – Participation par actions à Agence France Locale de .....1 400 euros.**

- Les dépenses d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre sont de .....**18 706** euros.  
Il s'agit d'écritures comptables de section à section (contrepartie en recettes d'ordre à la section de fonctionnement).

## **Les Recettes d'investissement : 592 008.83 euros**

- Les recettes réelles d'investissement

### **Chapitre 13** - Subventions d'investissement

Article 1323, subvention département, création local technique pour .....**15 201.27** euros.

**Chapitre 10** – Dotations, fonds divers et réserves .....**536 909.98** euros.

Article 10222 FCTVA récupération de la T.V.A.....16 412.37 euros.

Article 10226 Taxe d'Aménagement, cette taxe s'applique à toute construction nouvelle, elle passe de 203 858.24 euros en 2023 à .....120 497.61 euros.

Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés.....400 000 euros.

- Les recettes d'ordre d'investissement

Elles sont pour l'année 2024 de .....**39 897.58** euros

Il s'agit d'écritures comptables de section à section (contrepartie en dépenses d'ordre à la section de fonctionnement).